

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

A l'attention des porteurs de projet
du contrat de ville

Objet : Appel à projets 2019 du contrat de Ville

Châtellerault, le **13 DEC. 2018**

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre le dossier de l'appel à projets au titre de l'année 2019 pour la mise en œuvre de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault.

Vous trouverez également, ci-joint, les orientations stratégiques du contrat de ville adoptées le 4 juin 2015, devant servir à l'élaboration de vos demandes de financement.

Vos demandes de subventions doivent être déposées selon les modalités et auprès de chaque financeur indiqués dans le dossier d'appel à projet, jusqu'au **9 février 2019**. Au-delà de cette date, toute demande sera irrecevable.

Pour les demandes de renouvellement d'actions, celles-ci doivent impérativement être accompagnées de leur bilan financier et qualitatif.

Vous pouvez obtenir tout renseignement complémentaire auprès du secrétariat de la direction du Développement local et de l'Aménagement de Grand Châtellerault au 05.49.23.64.10.

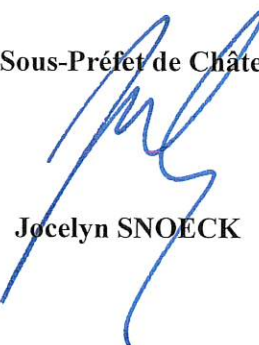
En vous remerciant de votre implication, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,



Jean-Pierre ABELIN

Le Sous-Préfet de Châtellerault,



Jocelyn SNOECK